

# Demande d'acte d'état civil

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'événement (naissance, mariage, décès). La mairie de Saint-Nom-la-Bretèche délivre uniquement les actes dont les événements ont eu lieu à Saint-Nom-la-Bretèche.

Sur présentation d'une pièce d'identité, il vous sera remis un acte de naissance ou de mariage et sans justificatif, un acte de décès.

Les demandes d'actes des Français dont les événements sont survenus à l'étranger, doivent être adressées au Service central de l'état civil du Ministère des Affaires étrangères : [site du Ministère des Affaires étrangères](#).

Indique un champ requis

<p>Lieu et date de l'événement</p> <p>Lieu de l'événement <input type="text" value="Saint-Nom-la-Bretèche"/></p> <p>Date de l'événement <input type="text"/></p> <p>Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.</p>
<p>Personne concernée</p> <p>Sexe</p> <p><input type="radio"/> Homme</p> <p><input type="radio"/> Femme</p> <p><input type="radio"/> Non connu</p> <p>Nom de naissance <input type="text"/></p> <p>Nom marital <input type="text"/></p> <p>Prénom(s) <input type="text"/></p>
<p>Acte demandé?</p> <p>Que demander ? Une <b>copie intégrale</b> est une reproduction de l'acte original, mentions marginales comprises. Un <b>extrait avec filiation</b> regroupe l'identité de la personne concernée, les mentions concernant sa situation familiale (mariage, divorce, décès, autre) et les noms et prénoms de ses parents. Un <b>extrait plurilingue</b> est un extrait d'acte d'état civil traduit en plusieurs langues et justifie votre état civil à l'étranger. Un extrait sans filiation peut être délivré sans justification.</p> <p>Nature de l'acte</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance</p> <p><input type="radio"/> Acte de naissance sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage</p> <p><input type="radio"/> Acte de mariage sans filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte de décès</p> <p>Type d'acte</p> <p><input type="radio"/> Copie intégrale</p> <p><input type="radio"/> Extrait avec filiation</p> <p><input type="radio"/> Acte plurilingue</p> <p>Nombre d'exemplaire(s)</p> <p><input type="radio"/> 1</p> <p><input type="radio"/> 2</p> <p><input type="radio"/> 3</p> <p>Parents</p> <p>Nom du père <input type="text"/></p> <p>Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.</p> <p>Prénom du père <input type="text"/></p> <p>Nom de naissance de la mère <input type="text"/></p> <p>Prénom de la mère <input type="text"/></p> <p>Conjoint</p> <p>Nom du conjoint <input type="text"/></p> <p>Prénom du conjoint <input type="text"/></p>

Nom du père du conjoint   
Prénom du père du conjoint   
Nom de la mère du conjoint   
Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom

Prénom

Organisme

Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.

Courriel

Téléphone

Indiquer un numéro où vous êtes joignable dans la journée : portable, bureau

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Vous êtes

?

Vous êtes ?

Préciser

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

Pièce d'identité?

No file selected

2 fichiers au maximum.

Limité à 8 Mo.

Types autorisés : jpeg, jpg, png, pdf.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

Liens utiles

[En savoir plus sur l'acte de naissance sur Service public.fr](#)

[En savoir plus sur l'acte de mariage sur Service public.fr](#)

[En savoir plus sur l'acte de décès sur Service public.fr](#)

[Site du Ministère des Affaires étrangères](#)